



LA SURVEILLANCE MÉDICALE RENFORCÉE

La liste des exemples ci dessous est non exhaustive !

SIR

Risque SIR	Exemples d'expositions	Exemples de métiers
Amiante	<ul style="list-style-type: none">Fibres friables ou non friables (plaque ondulée éternit, colle carrelage, dalle plafond, flocage thermique,...)	<ul style="list-style-type: none">Métiers de la MaintenanceMétiers du BTP (couvreur, carreleur, plombier,...)Techniciens de Diagnostic amiante, Désamianteurs
Plomb	<ul style="list-style-type: none">Intervention sur des peintures et des canalisations dans des anciens bâtimentsTravaux de couverture (soudure au plomb,	<ul style="list-style-type: none">Industrie : Recyclage de métaux, FonderieBTP: canalisateurs, couvreurArtisanat : joailliers, vitriers,...
CMR	<ul style="list-style-type: none">Poussières : de bois, silice, ...Gaz d'échappement, ...Fumées de soudage, ...Rayonnement UV,...Agents chimiques CMR; trichlo, bitume, chromates, formaldéhyde, brouillard d'huile ...	<ul style="list-style-type: none">Menuisiers, maçonsGaragistes, Agents de quai, Agents de Contrôle TechniqueSoudeurIndustrie (textile, plasturgie, métallurgie ...)BTPLaborantins
Agents biologiques 3 & 4	<ul style="list-style-type: none">Virus de l'hépatite BTuberculoseVIH	<ul style="list-style-type: none">Métiers secteur médico-social, crècheMétiers soignants (Infirmier, AS, ASH, assistante médicale,...)
Rayonnements ionisants	<ul style="list-style-type: none">Isotopes radio actifsRayons X	<ul style="list-style-type: none">Métiers de Technicien de Contrôle : des soudures, Utilisation d'appareil de suivi (densité, épaisseur)Métiers de radiologie industrielle et médicale
Milieu Hyperbare	<ul style="list-style-type: none">Immersion hyperbareCaisson hyperbare	<ul style="list-style-type: none">PlongeursPersonnels des caissons hospitaliers
Montage / démontage d'échafaudage	<ul style="list-style-type: none">Risques de chute de hauteur lors d'un montage ou démontage d'un échafaudage	<ul style="list-style-type: none">Monteurs d'échafaudageBTP: couvreurs, maçons, peintresMétiers de la maintenance industrielle
Moins de 18 ans et travaux réglementés	<p>Travaux exposant</p> <ul style="list-style-type: none">à des Agents chimiques Dangereux (ACD)à des Rayonnements (ionisants, optique artificiel)à un travail en milieu hyperbareà de la conduite d'enginsà l'utilisation d'équipement de travailà une situation temporaire en hauteurau milieu confinéà des appareils sous pressionà du contact de verre ou métal en fusion	<p>Sont concernés les jeunes relevant des catégories suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">les apprentis et les titulaires d'un contrat de professionnalisation,les stagiaires de la formation professionnelle,les élèves et étudiants préparant un diplôme professionnel ou technologique,les jeunes accueillis dans les établissements mentionnés à l'article R.4153-39.
Manutention manuelle	<p>> 55 kg pour les hommes > 25 kg pour les femmes</p>	<ul style="list-style-type: none">ManutentionnairesMétiers soignants (Infirmier, AS, ASH, assistante médicale,...)



LA SURVEILLANCE MÉDICALE RENFORCÉE

SIR

SURVEILLANCE INDIVIDUELLE RENFORCÉE (SIR)

- Amiante
- Plomb
- CMR
- Rayonnement ionisant

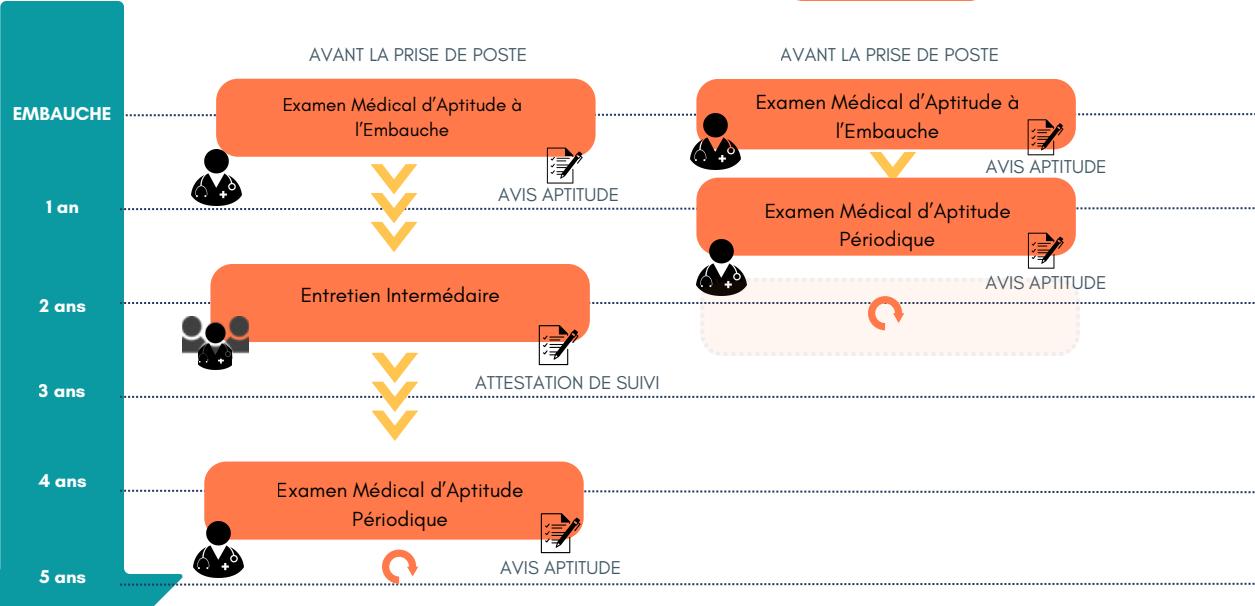
- Agents biologiques (groupe 3 &4)
- Milieu hyperbare
- Montage / Démontage d'échafaudage

- - 18 ans affectés à des travaux dangereux
- Manutention manuelle (R4541-9 Code du travail)

Sur demande écrite de l'employeur après discussion avec le médecin du travail et CSE

Rayonnements ionisants de catégorie A

(Par service agréé)



VISITE RÉALISÉE PAR LE MÉDECIN DU TRAVAIL

VISITE RÉALISÉE PAR UN INFIRMIER, UN INTERNE, UN MÉDECIN DU TRAVAIL